

SOMMAIRE

◆ CHIRURGIENS-DENTISTES

- Découvrir le calendrier d'entrée en vigueur des mesures conventionnelles
- Évolution de l'EBD en avril 2025 : de nouveaux outils pour accompagner les chirurgiens-dentistes
- Examens bucco-dentaires : ce qui change à compter d'avril 2025

◆ MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

- Avenant 7 : le point sur l'accès au conventionnement selon le nouveau zonage

◆ MEDECINS

- Médicaments hybrides : une offre thérapeutique élargie, sûre et efficace
- Emploi d'un assistant médical : un simulateur en ligne pour estimer facilement son aide financière

◆ PHARMACIENS

- Substitution médicaments hybrides : conditions et champ d'application

◆ INFORMATIONS GENERALES

- Médecins, Infirmiers, Pharmaciens et Sages-Femmes :
 - ✓ Vaccination contre la grippe et le Covid-19, une double protection pour les femmes enceintes

➡ CHIRURGIENS-DENTISTES

DECOUVRIR LE CALENDRIER D'ENTREE EN VIGUEUR DES MESURES CONVENTIONNELLES

La convention nationale des chirurgiens-dentistes libéraux et son avenant 1 ainsi que l'accord national des centres santé et son avenant 5 prévoient l'entrée en vigueur de plusieurs mesures structurantes pour l'activité des chirurgiens-dentistes au cours de l'année 2025.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

ÉVOLUTION DE L'EBD EN AVRIL 2025 : DE NOUVEAUX OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES CHIRURGIENS-DENTISTES

À compter du 1er avril 2025, de nombreuses évolutions seront apportées à l'examen bucco-dentaire (EBD) afin de renforcer les mesures préventives avec un objectif ambitieux : faire émerger de futures générations sans carie.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

EXAMENS BUCCO-DENTAIRES : CE QUI CHANGE A COMPTER D'AVRIL 2025

La convention nationale des chirurgiens-dentistes 2023-2028 prévoit un renforcement des actions de prévention bucco-dentaires à destination des jeunes avec l'ambition de faire émerger de futures « générations sans carie ». Une ambition d'ailleurs poursuivie et amplifiée avec l'avenant 1 signé en juillet 2024.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ **MASSEURS-KINESITHERAPEUTES**

AVENANT 7 : LE POINT SUR L'ACCES AU CONVENTIONNEMENT SELON LE NOUVEAU ZONAGE

Un dispositif de rééquilibrage de l'offre de soins en masso-kinésithérapie sur le territoire a été instauré depuis l'avenant 5 à la convention nationale, en 2017, et complété par l'avenant 7 signé en juillet 2023.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://ameli.fr)

➡ **MEDECINS**

MEDICAMENTS HYBRIDES : UNE OFFRE THERAPEUTIQUE ELARGIE, SURE ET EFFICACE

Les médicaments hybrides sont définis comme des médicaments qui ne répondent pas à la définition d'un médicament générique en raison de différences par rapport à une spécialité de référence, qui a perdu son brevet.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://ameli.fr)

EMPLOI D'UN ASSISTANT MEDICAL : UN SIMULATEUR EN LIGNE POUR ESTIMER FACILEMENT SON AIDE FINANCIERE

L'Assurance Maladie accompagne les médecins éligibles à l'aide à l'emploi d'un assistant médical. Cette aide financière annuelle et pérenne à l'emploi d'un professionnel qualifié chargé notamment de missions médico-administratives peut leur permettre de gagner du temps médical.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://ameli.fr)

➡ PHARMACIENS

SUBSTITUTION MEDICAMENTS HYBRIDES : CONDITIONS ET CHAMP D'APPLICATION

Les pharmaciens sont désormais autorisés à substituer certains médicaments hybrides parmi 2 classes de médicaments :

- **R03A : médicaments pour les maladies obstructives des voies respiratoires** (adrénergiques en inhalation) ;
- **R03B : médicaments pour les maladies obstructives des voies respiratoires** (autres médicaments en inhalation pour les maladies obstructives des voies respiratoires).

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ INFORMATIONS GENERALES

- Médecins, Infirmiers, Pharmaciens et Sages-femmes :

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET LE COVID-19, UNE DOUBLE PROTECTION POUR LES FEMMES ENCEINTES

Les médecins, les sages-femmes, les infirmiers et les pharmaciens sont en première ligne pour informer les femmes enceintes, répondre à leurs questions et les inciter dès maintenant à se faire vacciner, quel que soit le trimestre de la grossesse.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)